



PROCES – VERBAL
Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 janvier 2025, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14
Date de convocation		
13 janvier 2025		
AFFICHAGE/PUBLICATION <i>article L2121-25 du CGCT</i>		
13 janvier 2025		

Présents :

Mmes BERNARD Micheline, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de **quatorze membres**.

A donné pouvoir :

Monsieur DURRANT Arnaud donne pouvoir à Madame VILLAUDY TALLEC Isabelle.

Monsieur FRIDJA Olivier donne pouvoir à Monsieur TERRIEN Philippe.

Monsieur AUMONT Charles donne pouvoir à Monsieur BARITEAU Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric LUCAS est élu secrétaire de séance.

1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2°) ESPACE CULTUREL / LIEU PARTAGÉ

- Point sur le dossier

Madame le Maire fait le compte rendu de réunion avec le maître d'œuvre Monsieur Éric FRAIRE et le cabinet ABAQUE INGÉNIERIE pour la présentation de l'Avant-Projet Définitif.

Suite à la présentation des propositions techniques, la discussion est engagée sur le choix du chauffage : géothermie ou aérothermie air/eau.

Au vu de la différence des tarifs, de la complexité du dossier géothermie, de la fiabilité actuelle des pompes à chaleur air/eau, le Conseil Municipal opte pour la PAC air/eau.

- Demandes de subvention :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de construction de l'Espace Culturel/Lieu Partagé qui comprend 2 salles :

1ère salle : Espace Culturel ➤ Déplacement de la bibliothèque existante devenue trop petite.

2ème salle : Création d'un lieu partagé ➤ Faire vivre le tissu associatif, créer du lien social intergénérationnel et accueillir les enfants de l'école primaire et du centre de loisirs pour la pratique de leurs activités.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR et DSIL. Le montant total des travaux s'élève à 682 120,00 €uros HT.

Madame le Maire rappelle que le taux de subvention DETR-DSIL est compris entre 20 et 30 %.

Malgré le vote de la loi de finances 2025, l'incertitude est forte sur les montants DETR-DSIL attribués à chaque département.

Les services de la Préfecture ont confirmé à Madame le Maire que les subventions DETR-DSIL n'étaient pas cumulables avec la subvention du Ministère de la Culture. Madame le Maire va recontacter la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour savoir quelle subvention serait la plus favorable pour l'exécution du projet.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal valide les demandes de subvention auprès des services de l'état.

3°) AUTORISATION DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Madame le Maire rappelle l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que «l'exécutif d'une Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'Organe Délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (chapitre 16) et hors des Restes à Réaliser».

→ Les dépenses réelles d'investissement du Budget Primitif 2024, hors crédits inscrits au chapitre 16 et hors des Restes à Réaliser, s'élèvent à : 1 634 147,60 Euros

→ Le Conseil Municipal a donc la possibilité d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25%, soit 408 536, 90 Euros.

La demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement porte sur les investissements suivants :

▶ Église travaux ▶ Maîtrise d'œuvre :	Opération 2017-02 :	3 379,49 Euros
▶ Espace culturel/Lieu partagé ▶ Maîtrise d'œuvre :	Opération 2022-01 :	15 000,00 Euros
▶ Voirie :	Opération 2021-03 :	101 182,62 Euros
▶ Étude faisabilité géothermie :		4 046,40 Euros
▶ Étude de ressource en eau :		5 160,00 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ladite demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement portant sur les opérations précitées avant le vote du Budget Primitif 2025.

4°) EMPLOI

- Contrats à durée déterminée

Sur rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

Ces emplois, non permanents sont créés pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaires d'activités pour le ménage des locaux scolaires et l'animation de la bibliothèque municipale.

- Recrutement en cours

Madame le Maire rappelle que l'agent technique contractuel en charge de la pause méridienne et de l'entretien des locaux de l'école n'a pas souhaité signer son contrat de stagiairisation.

Aussi, une offre d'emploi a été publiée sur Emploi Territorial et sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal mandate, Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, pour se renseigner sur les conditions techniques et tarifaires d'une entreprise de nettoyage privée.

5°) CONVENTION AVEC L'UNION SPORTIVE d'AIGREFEUILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter la contribution financière dans le cadre de la mise à disposition du terrain de football et du bâtiment attenant appartenant à la Commune de FORGES au club de Football d'AIGREFEUILLE D'AUNIS. Le montant annuel est fixé à 200,- €uros à compter de la publication et de l'affichage de ladite délibération.
- Autorise Madame le Maire ou l'un des Adjointes à signer une nouvelle Convention annuelle d'utilisation du terrain de sports et du bâtiment attenant, entre la Commune de FORGES, et le club de Football d'AIGREFEUILLE D'AUNIS.

6°) TRAVAUX EN COURS

- Demande de subvention pour l'installation d'une supérette API
Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'installation d'une supérette API au printemps 2025.
La Commune peut solliciter une subvention de l'État dans le cadre du Plan France Ruralités (fonds d'installation d'un commerce rural).
Les travaux finançables sont la mise en forme de la plateforme, le raccordement électrique et la connexion fibre.
Ces explications entendues, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer la demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du Plan France Ruralités.
- Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, fait le point sur les travaux d'enfouissement des réseaux sur Puydrouard. Pour la 1^{ère} tranche, la bascule électrique est prévue en avril et le retrait des poteaux en mai.
- Il informe l'Assemblée qu'une réunion de chantier est prévue en février pour le début des travaux de restauration des intérieurs de l'église.
- Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, rappelle les problèmes de chauffage de la salle des fêtes. En effet, les plaques chauffantes au plafond datent de trente ans et sont défectueuses.
Le Conseil Municipal charge Monsieur Philippe TERRIEN de contacter plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis pour trouver une autre solution de chauffage, pour l'élaboration du budget 2025.

7°) QUESTIONS DIVERSES

- Madame Amandine BALLANGER, Conseillère Municipale Déléguée, sollicite l'Assemblée pour remplacer l'ancien panneau d'affichage de « PLAINE D'AUNIS » par un panneau d'affichage communal.

7°) QUESTIONS DIVERSES

- Madame Amandine BALLANGER, Conseillère Municipale Déléguée, sollicite l'Assemblée pour remplacer l'ancien panneau d'affichage de « PLAINE D'AUNIS » par un panneau d'affichage communal.
- Monsieur Gilbert BERNARD, Conseiller Municipal Délégué, évoque un stationnement gênant récurrent dans le virage Rue de Fontenay et souhaite une bande jaune à cet endroit.
- Madame le Maire informe l'Assemblée d'un rendez-vous avec Madame Laëticia METTEN concernant les problèmes de vitesse dans la traversée de Villeneuve.
Le Conseil Municipal charge Monsieur Philippe BARITEAU, Maire- Adjoint, de se renseigner sur la possibilité de ralentisseurs.
- Certains parents d'élèves ont fait part de leur difficulté pour joindre les agents pendant le service de restauration scolaire lorsqu'ils ont nécessité d'intervenir auprès de leurs enfants (notamment prise de médicament, enfant malade).
Le numéro de téléphone de l'agent responsable du service sera donc affiché au portail de la cour et fourni à l'ensemble des familles.
- Calendrier des prochaines réunions :
 - * Lundi 24 février à 20 H 00 – Commission budget.
 - * Lundi 10 mars à 20 H 00 – Conseil Municipal (Vote du compte financier unique 2024).
 - * Lundi 07 avril à 20 H 00 – Conseil Municipal (Vote du budget 2025).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le secrétaire de séance
Cédric LUCAS



Le Maire,
Micheline BERNARD

